



Ouverture d'un vis à vis sur jardin

Par **isbel**, le **23/09/2013** à **10:51**

Bonjour,

Mon voisin a ouvert le mur de sa terrasse et a dorénavant un vis à vis direct sur mon jardin. Sa terrasse est en hauteur donc il surplombe mon jardin.

Je suis allée consulter son permis de construire (qui date de 2007 aucun achèvement de travaux n'a été déposé car depuis 2007 il est continuellement en travaux).

Cette ouverture n'est pas sur son permis de construire puisqu'il devait faire une terrasse à ciel ouvert avec un auvent en lieu et place de l'ouverture pratiquée.

J'ai écrit à la mairie pour signaler la non conformité et demander un contrôle.

Sans nouvelle, je leur téléphone, et là il me dit que je ne recevrais qu'un accusé réception de ma demande mais pas d'informations sur les suites que la mairie donnera à mon courrier (PV infraction ou demande de permis modificatif...) Je ne vais aller à la mairie toutes les semaines pour voir si un dépôt modificatif a été fait!

Est-ce normal? et que dois-je faire pour qu'il rebouche son ouverture et respecte son permis?

Merci par avance.